

La question amérindienne en Guyane française

Éléments de synthèse

par P., F. Grenand et P. Menget*

Un tournant historique: la première réunion panamérindienne de Guyane

Du 7 au 9 décembre 1984, l'Association des Amérindiens de Guyane française a tenu ses premières assises à Awara. Pour la première fois de leur histoire, des délégations de tous les Amérindiens à l'appel de quelques-uns d'entre eux, se sont réunis en un même lieu pour y boire le cachiri et discuter de leurs affaires.

Malgré les frontières, étaient présents des Palikur du Brésil, ainsi que des Arawak et des Galibi du Surinam, montrant ainsi que leurs peuples et quelquefois même leurs familles éprouvés sur des cartes politiques ou des papiers d'identité diversement timbrés, savaient encore se reconnaître.

Les Galibi, accourus de Cayenne, de Kourou, d'Iracoubo, de partout, dominèrent cette assemblée et il serait tentant d'en tirer la conclusion que les cinq autres ethnies n'étaient qu'à la remorque d'un mouvement folklorique et revendicatif, sans assises réelles dans le pays. En réalité, il existe de solides raisons historiques à cette prééminence des Galibi dans le mouvement revendicatif d'aujourd'hui, et ceux-ci n'ont pas attendu que les ethnologues interprètent leurs problèmes et leur volonté de résistance pour défendre, parfois les armes à la main, l'autonomie de leur territoire et l'intégrité de leur culture.

Le temps n'est plus où une poignée de spécialistes des Indiens de Guyane alertaient les autorités sur l'urgence de certaines situations, tant démographiques qu'économiques, sur les inconvénients graves d'une politique qui n'en était pas une, pour se voir accueillir par une indifférence massive, au mieux par des sourires et de bonnes paroles condescendantes. Aux nombreux rapports, lettres, appels, mises en garde que géographes, ethnologues, médecins adressèrent aux autorités locales du département et à l'administration centrale — et dont il était trop facile sinon de nier le contenu, au moins de le mettre sur le compte des lubies passées ou sentimentales de ces spécialistes, marginaux —, succèdent désormais une prise de parole et une prise de conscience de leurs problèmes par les Amérindiens eux-mêmes. Ne pas voir dans ce changement une double mutation amènerait rapidement aux plus graves malentendus: si l'on persistait à n'entendre sous la parole des Indiens que l'écho des spécialistes qui ont écrit sur eux et se sont fait leurs interprètes, on serait aveugle à une mutation fondamentale, celle du rapport entre spécialistes des Indiens et Indiens. Un mouvement général, mondial, caractérise en

cette fin de siècle, la nature du contrat entre les populations tribales et ceux qui les étudient et les assistent: en simplifiant une évolution complexe, et fort diverse selon les continents et les moments historiques, on constate que les populations tribales sont en train de renverser le rapport qui les liait à leurs spécialistes. Ceux-ci accumulaient le savoir sur leurs coutumes et leurs croyances, pour les bibliothèques, mais aussi pour les décideurs ayant compétence à s'occuper des populations tribales; l'échec relatif de ce dernier aspect du travail des anthropologues, les progrès de l'éducation, les pressions assimilatrices et bien d'autres raisons ont amené les populations tribales à considérer «leurs» anthropologues, d'abord comme relais de communication, puis comme sources d'information sur le monde qui les entoure, enfin comme conseillers techniques à leurs demandes. Il est incontestable que cette évolution est en cours en Guyane française et rencontre une adhésion globale des différents spécialistes y ayant vécu et travaillé. Cette première mutation, pour quiconque examine sans passion la situation des Amérindiens en Amérique, s'accompagne d'un mouvement de fond beaucoup plus important, concernant le rapport général des populations amérindiennes avec les États modernes, tant dans l'Amérique de langue anglaise que dans celle de langues ibériques. Sous la diversité des formes de revendication, derrière la multiplicité des résistances et des luttes parfois séculaires, émerge non une politique d'ensemble, mais un thème commun: les peuples amérindiens ont droit à une existence propre qui leur a été niée historiquement et ils s'en donnent les moyens. Des Andes aux steppes du Grand Nord canadien, des Guyanes à l'Amérique centrale, cette mutation agite le continent, ces mouvements se radicalisent et prennent connaissance les uns des autres; il n'appartient évidemment pas aux anthropologues de prédire, à supposer qu'ils en fussent capables, les formes sociales, culturelles et politiques qu'ils prendront, mais ils ne peuvent pas ne pas en rendre compte. A ce titre, la situation guyanaise est exemplaire. Les quelque 4 000 Amérindiens de cette terre demandent à être entendus, ils ont conscience d'être partie prenante d'un mouvement plus vaste; nous avons, peut-être, pour la dernière fois, la possibilité de permettre que leur évolution soit de plus en plus assurée par eux-mêmes, dans l'harmonie avec les autres populations de la Guyane, et sans aucune incompatibilité avec la persistance de notre tutelle.

Les grandes obsessions civilisatrices: propriété privée et sédentarisation

Les origines de la crise actuelle apparaissent clairement à la lecture des pages de Jean Hurault qui figurent dans ce recueil. Il y démontre avec vigueur que le renouvellement incessant des représentants de l'État en Guyane n'aboutit qu'à

* Ethnologue, maître assistant à l'Université de Paris X, Nanterre.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 23.762

Cote : B ~~23.762~~ ex 1

une suite de positions hâtives et contradictoires, plus souvent dictées par la philosophie personnelle des individus, voire même par des intérêts politiques immédiats, que par le souci réel de faire progresser le problème amérindien vers une esquisse de solution. Tel préfet sera, par inclination, plutôt défavorable à la sédentarisation; tel autre, plutôt favorable à l'introduction de l'élevage; tel autre encore, plutôt hostile au tourisme; tel autre enfin, plutôt désireux de moderniser l'agriculture sur brûlis...

Tous les services départementaux demeurent cependant en accord sur un point, le problème foncier. Aucun représentant de l'Etat, de quelque sensibilité politique qu'il soit, n'a été, par sa formation, préparé à aborder un tel problème avec l'ouverture d'esprit nécessaire à imaginer une autre voie que l'inéluctable démembrement, parcelle après parcelle, des terriroires tribaux. Or, c'est là précisément le point sur lequel les Amérindiens se montrent aujourd'hui le plus intraitables, et ce n'est pas un hasard si plus de la moitié du discours de Félix Tiouka fait référence à la question des droits territoriaux, et en particulier à celle des droits historiques de souveraineté. Ne voir là qu'un argument de propagande ou une adaptation grossière aux déclarations d'institutions internationales comme l'UNESCO constituerait une grave illusion. Tous les Indiens de la forêt font écho au point de vue Galibi: l'émotion des Wayãpi de Trois-Sauts, par exemple, se mobilisant spontanément, quoique, inutilement, à l'annonce du «Plan vert» (1974) et se montrant prêts à endiguer le flot des colons est à cet égard révélatrice.

Les racines de cette incompréhension se trouvent dans la différence radicale qui oppose Blancs et créoles aux Amérindiens dans leur rapport à la terre. Les premiers considèrent que toute terre appartient à quelqu'un, par héritage, par achat, ou encore par conquête. Les seconds considèrent au contraire que «la terre ne peut appartenir à personne d'autre qu'à celui qui l'a créée» (1), quel que soit d'ailleurs le nom qu'on lui donne. Par conséquent, les communautés amérindiennes ne s'en considèrent que comme les usufructières, les locataires, les enfants. Cette vision des choses ne contredit nullement la notion de territoire tribal et n'empêche donc pas les guerres et les conflits, mais elle exclut «toute cession, toute vente, tout morcellement» (1).

Or, sur ce point le sentiment des Européens ne semble guère avoir évolué depuis le début de la Conquête. Comprendra-t-on combien l'outrecuidance d'Harcourt, émissaire de la reine d'Angleterre, «accordant» en 1608 à Anthony Canabret, Indien Yayo, la Montagne d'Argent que son peuple occupait déjà, est proche de la «légèreté» avec laquelle l'actuel député de la Guyane «promet» aux Galibi des terres qui seront récupérées sur le domaine public grâce à la régionalisation, alors que ceux-ci les considèrent comme relevant de leur droit historique de jouissance? Comment «accorder» ou «promettre» ce qui non seulement ne se possède pas, mais encore n'a jamais été cédé par aucun traité? Sans doute en vertu du poids de l'Histoire...

Tout ceci ne facilite pas la compréhension entre les deux parties: même si le règlement du problème foncier paraît important aux pouvoirs publics, ceux-ci ne parviennent qu'à émettre «un avis favorable concernant des concessions à des associations constituées de populations tribales» (une commission d'étude, nov. 1982) ou bien à proposer la «solution de baux emphytéotiques individuels pour tout Indien de plus de 18 ans» (le maire d'Iracoubo, 8 déc. 1984). A peine formulées, ces vellités sont malheureusement souvent vite contredites: «on ne peut pas leur garantir l'inaliénabilité de leurs terres, pas plus qu'on ne peut envisager une quelconque propriété collective, qui n'est pas dans le droit français» (le commissaire de la République, 10 déc. 1984). Or les Amérindiens ne réclament ni plus ni moins que la reconnaissance de leurs

droits ancestraux sur les terres qu'ils occupaient et qui leur «ont été volées ou spoliées» (Association des Amérindiens, mars 1982) et l'inaliénabilité de celles qu'ils contrôlent encore collectivement. Leur dureté de ton et plus particulièrement celle des Amérindiens de la côte, est justifiée par la spéculation dont leurs terres font actuellement l'objet. Que ce soit dans la région de Saint-Georges de l'Oyapock où des lots de centaines d'hectares sont proposés au plus offrant alors que les Palikur manquent de terres, ou dans la région de Mana où des projets rizicoles empiètent sur les terres de parcours des Galibi, jamais l'idée n'est venue à personne de considérer l'opportunité d'une discussion préalable, et encore moins celle d'une indemnisation éventuelle. L'affaire de l'île Portal (voir encadré p. 31), où un propriétaire a acheté une terre galibi effectivement occupée aujourd'hui par 200 d'entre eux, est significative. Les Amérindiens ont une fois de plus été traités comme quantité négligeable, et les choses ont évolué selon une logique qui ne les inclut pas. Et si les Galibi refusaient aujourd'hui cette logique?

Cet antagonisme profond dans le rapport à la terre débouche directement sur un second, non moins fondamental: celui qui oppose semi-nomadisme et sédentarisation des Amérindiens. Comment en effet reconnaître un quelconque droit sur la terre, un quelconque savoir agricole, bref, un quelconque degré de civilisation à des gens qui se déplacent sans cesse? Or cette mobilité n'est en fait due qu'à des raisons écologiques évidentes dont tous les spécialistes qui se sont penchés sur le fonctionnement de l'agriculture sous les tropiques humides, peuvent rendre compte. Mais les Occidentaux demeurent face à cela imprégnés d'un schéma évolutionniste simpliste qui place dans l'ordre, cueilleur, chasseur, éleveur, agriculteur itinérant et enfin agriculteur sédentaire. Il est donc presque inévitable que l'on aboutisse à l'«intime conviction (d'un conseiller général) que les populations tribales seront inéluctablement entraînées dans le mouvement de modernisation de l'agriculture (défrichage et labourage) et renieront très rapidement leurs pratiques agricoles traditionnelles» (Saint-Georges, avril 1982). De telles convictions suffisent à emporter l'adhésion des pouvoirs publics et conduisent, par exemple à Saint-Georges, à octroyer à chaque famille d'agriculteur créole du bourg, un lot de 4 à 5 ha, et pis encore à la communauté palikur de la Savane qui compte quinze familles, une parcelle collective de 15 ha de marécages.

Pourtant l'agriculture sur brûlis n'est ni le jeu du hasard ni celui de l'improvisation. Elle est au contraire basée sur une expérience millénaire du milieu. Ce milieu, nourricier lorsqu'il est exploité de manière extensive, a vraisemblablement poussé les Amérindiens — et ce depuis fort longtemps — à adapter leurs unités de peuplement à ce facteur primordial: on peut estimer la communauté idéale entre 50 et 200 personnes. Le chiffre maximal marque la limite au-delà de laquelle l'aire de subsistance nécessaire devient trop vaste pour être parcourue par ses exploitants dans la journée, tandis que le chiffre minimal est conditionné par des impératifs plus proprement sociologiques, tels que les notions d'entraide et d'échange. De ces mêmes critères dépend la formation des tribus et sous-tribus (groupes de villages) formés autour de la notion d'alliance, moteur privilégié des relations qui permet d'équilibrer la répartition sexuelle des tâches, d'assurer l'entraide économique et enfin, d'affirmer l'existence d'un groupe social par rapport à ses voisins.

Les conséquences essentielles de ces tendances, tant économiques que sociologiques, se traduisent dans les faits de la manière suivante: «un sens de la liberté» selon la propre

(1) Ce sont les propres paroles qu'un Galibi appartenant à la délégation du Surinam, prononça, dans sa langue, le 9 décembre 1984 à Awara.

expression des premiers voyageurs, que l'on doit comprendre comme l'attachement viscéral à des conditions de vie ressenties comme satisfaisantes dans ce milieu forestier, et une notion de tribu assez souple, opposée à celle de village ou de communauté, entité plus fortement perçue parce que plus profondément vécue. Il nous paraît grave que l'aveuglement ou la méconnaissance de ces faits, aboutisse à gêner dans leurs activités les seuls habitants du pays qui ont jusqu'à présent pu fournir les preuves de leur capacité à l'autosuffisance économique.

Les velléités de sédentarisation visant à faire des Amérindiens des agriculteurs permanents se sont, bien entendu, toujours accompagnées de tentatives de fixation de l'habitat, en conformité avec la norme civilisatrice qui dispose les habitations autour d'un clocher (aujourd'hui d'une mairie et d'une école). Fort heureusement, ces tentatives ne furent pas suivies d'effet, ce qui permit aux Amérindiens de maintenir leur habitat dispersé. Cependant, depuis 1979, une nouvelle politique dite d'équipement semble avoir réveillé en Guyane la funeste époque des missions jésuites (1718-1765). On agit bien entendu toujours sur le devant de la scène les idéologies civilisatrices, mais les motivations qui guident ces «projets d'amélioration de l'habitat» ne sont que trop évidentes: une enveloppe contenant des deniers de l'Etat «doit être dépensée dans l'année» (un ingénieur de la DDE, 1980) et si les affaires ont été rondement menées, elle sera renouvelée l'année suivante! On oublie, comme toujours que les principaux intéressés n'ont jamais été demandeurs. L'exemple des Wayāpi et des Noirs réfugiés Boni illustre bien les deux pôles de l'intervention.

Les premiers, habitants de Trois-Sauts, harmonieusement insérés dans leur milieu et dont l'habitat traditionnel était intact, furent précisément choisis parce qu'ils étaient le type même «de gens pour qui il faut faire quelque chose» (le même ingénieur de la DDE, 1980). De retouches en retouches (les anthropologues ne réussirent à éviter que le béton et la tôle ondulée), le projet des services de l'Équipement aboutit à la construction de carbetts en bois équarri, couverts de palmes, puis, après leur épuisement, de bardeaux. La main-d'œuvre fut étrangère, les matériaux apportés à grands frais de la côte, et les anciens carbetts voués à la démolition. Les rondeurs maternelles de certaines toitures disparurent et les antiques foyers de terre battue furent chassés de l'étage d'habitation: «on ne couche pas dans la cuisine!» (l'entrepreneur, mai 1982).

A l'opposé, le cas des Boni de Saint-Laurent du Maroni illustre bien la manière dont le civilisateur cherche à écarter sans douleur ceux qu'il n'a pas réussi à assimiler. Descendus, parce que attirés pour y travailler, sur les chantiers forestiers et les scieries du bas Maroni, les Boni ont peu à peu formé des bidonvilles collés à la façade fluviale de la ville, tant il est vrai que pour ces hommes, le fleuve reste la source de la vie. Noyaux de misère (malnutrition, crise de la famille), ces quartiers constituent cependant des foyers de la culture marronne et de revendications politiques. *Rastamen* et *obiaman*, musique reggae et fête des morts s'y côtoient, inquiétant les Blancs et les créoles alentour. D'où un magnifique projet, qui ne vise bien entendu pas à réinsérer cette population dans son territoire ancestral, mais à la repousser un peu plus loin «dans des unités d'habitation modernes», c'est-à-dire aseptisées et dévitalisées, pas trop loin cependant, car l'on a besoin de cette main-d'œuvre turbulente certes, mais qui connaît merveilleusement bien la forêt et ses essences.

Au milieu de tant d'échecs, la restructuration de l'habitat des Arawak de Sainte-Rose-de-Lima apparaît comme une heureuse réussite. Précairement installée aux portes de Cayenne sur une terre constamment disputée, la communauté arawak, d'abord réticente (elle craignait des manœuvres électorales), vit bien vite dans le programme de la DDE, le moyen

d'authentifier sa présence. Sa participation active à la conception du projet et à sa réalisation confirma bien cette volonté. Sainte-Rose-de-Lima est aujourd'hui un beau village.

L'originalité du problème amérindien en Guyane

L'opinion publique métropolitaine ou guyanaise ressasse sur les Indiens souvent les mêmes clichés, clichés qui ne mériteraient pas de retenir l'attention, s'ils n'étaient sous-tendus par une grande part de mythe, une certaine amnésie historique, et par-dessus tout, une interprétation unilatérale des idéaux démocratiques.

Le mythe d'abord: «les contacts entre Blancs et Indiens ont toujours été pacifiques». Rien n'est moins sûr. Si les Amérindiens ont effectivement dans l'ensemble bien accueilli les premiers Européens, c'est précisément en vertu de ce rapport à une terre dont tous peuvent jouir. Mais comprenant très vite que les intentions réelles des arrivants différaient des leurs, les Amérindiens, par exemple les Galibi, se battirent farouchement. Ce n'est que leur brutal effondrement démographique dû aux épidémies souvent importées qui leur imposa un changement de stratégie. Le repli, la dispersion en forêt et la résistance passive devinrent leurs armes principales. Tous ceux qui les ont côtoyés d'un peu près, savent à quel point ils sont passés maîtres dans l'art de l'esquive courtoise.

L'amnésie historique ensuite: «on ne massacre pas les Indiens pour leur prendre leurs terres». Il est vrai que la seule tentative de massacre organisé perpétrée contre les Galibi remonte à 1657. Elle aboutit pourtant à la conquête définitive de l'île de Cayenne, le seul endroit où la colonisation se soit vraiment installée. On ne doit en effet pas perdre de vue que si, ni chasses à l'homme systématiques ni destructions méthodiques de villages ne furent organisées comme ailleurs en Amérique latine, c'est moins par bonté d'âme que parce que la Guyane ne parvint jamais au stade de véritable colonie de peuplement et que l'extraction des produits de la forêt ne put jamais être mise sur pied de façon satisfaisante. En un mot, les rivalités d'intérêt, la concurrence entre Français et Indiens en Guyane ne furent pas assez puissantes pour que l'on envisageât des solutions extrêmes. Là où il en alla différemment, comme aux Antilles avec les Caraïbes ou en Louisiane avec les Natchez, les scrupules se turent et les massacres eurent lieu. Il est trop facile de transformer des conditions historiques qui n'ont pas été trop brutales en une tradition du respect d'autrui.

L'adhésion aux idéaux démocratiques enfin: au nom de ces principes républicains, directement issus de la Révolution, il est clair pour tous que la France a apporté la liberté, la fraternité et l'égalité à des peuples dont personne cependant ne se préoccupe de savoir si leur société les mettait déjà en pratique. De là un profond malentendu, le colonisateur se refusant à reconnaître chez d'autres les vertus qu'il est censé leur faire découvrir. Toutes les opérations civilisatrices ultérieures, dont les programmes d'habitat ne sont que le dernier avatar, découlent de ce principe qui nous fait confondre notre civilisation avec l'idée de civilisation. D'où le malentendu grandissant entre la volonté toujours renouvelée d'offrir aux Indiens «les bienfaits de la civilisation» et leur insatisfaction répétée.

En fait, si les Amérindiens ont hier réussi à passer entre les mailles du filet colonisateur, c'est en grande partie parce que la Guyane, vaste et sauvage, fut peu pénétrée et parce que le peuplement européen — et à sa suite créole — demeura restreint, mal adapté ou échoua tout simplement. Aujourd'hui, dépendants d'une nation riche et pressée, les Amérindiens se



Photo J. Hurault

«...la reconnaissance des diversités culturelles est au cœur de l'avenir de la réalité française...»

trouvent soumis à un régime pernicieux d'assistance obligatoire dans lequel ils risquent de perdre leur identité. J. Hurault dénonce depuis 15 ans la francisation massive et forcée et A. Cognat désespère, aujourd'hui encore d'empêcher celle des Wayana qui y ont échappé. On ferme les «homes» catholiques à Mana et à Saint-Georges, mais on permet à un prêtre de devenir secrétaire de mairie à Camopi où il espère bien ne pas passer son temps à faire du secrétariat. Heureusement, le paganisme irréductible des Wayapi et des Emerillon a été assez puissant pour lui faire rebrousser chemin. On impose la francophonie à des centaines d'enfants indiens unilingues pour remplir la carte scolaire et l'on s'étonne ensuite du taux élevé d'échecs. On crée, sans succès, des «associations de consommateurs» pour recycler la manne des allocations familiales à Trois-Sauts, mais celles-ci continueront à être perçues comme des cadeaux personnels du conseiller général du canton...

Enfin, comme toujours, les organisations touristiques se pressent aux portes du pays indien. De ce point de vue, la fermeté avec laquelle l'Administration préfectorale maintient, en dépit de quelques passe-droits, depuis maintenant quatorze ans, le contrôle à l'accès du sud de la Guyane, contribue de manière efficace à freiner leurs appétits et doit être saluée. Il n'empêche que tous les points accessibles de la côte sont inconsidérément visités, que l'on contourne la difficulté à pénétrer l'intérieur en emmenant les touristes français chez les Wayana du Surinam par exemple et qu'enfin, régulièrement, par l'intermédiaire de certains élus, le Conseil régional n'hésite pas à saisir le préfet d'une demande d'abrogation du décret d'interdiction.

Demain

Pour qui a suivi d'un peu près l'évolution des Amérindiens et de leur situation sur l'échiquier sociopolitique du département, les journées de décembre sont aussi le signe

d'une crise montante. L'apparition des 4 000 Amérindiens sur la scène politique en Guyane est le résultat entamé depuis longtemps, et un rapport de 1979 signalait l'approche de cette prise de conscience.

«Ainsi ce peu d'Indiens d'il y a encore quelques années, qui imposait en priorité des mesures d'urgence pour enrayer l'extinction physique, devient aujourd'hui une force peu à peu consciente et sans doute bientôt unie et organisée» (2).

L'urgence de la situation est donc aujourd'hui incontournable, et le problème amérindien pourrait devenir national si des solutions adaptées n'étaient rapidement mises en œuvre. Rappelons donc que :

- Ce sont les Amérindiens et les Noirs réfugiés qui aujourd'hui exploitent et parcourent la plus grande partie du territoire guyanais; persister à les ignorer reviendrait donc à engager un pari douteux sur l'avenir et le développement de la région;

- leur population en expansion et l'importance et le dynamisme des générations montantes ne peuvent que contribuer à radicaliser leurs aspirations devant l'incompréhension des autorités;

- enfin, le retour en force des valeurs traditionnelles, nullement incompatibles avec de nombreux emprunts et assimilations à la modernité, et qu'il serait erroné de traduire par un engouement passager pour le folklore, rend de plus en plus sceptiques ces mêmes jeunes à l'égard du modèle occidental de l'assimilation pure et simple.

Ces faits, en Guyane et ailleurs, constituent une nouvelle modalité de la lutte contre les vestiges de la colonisation. Nouvelle modalité en ce sens qu'elle est le fait de minorités ethniques spécifiques, qu'elle a pour base des revendications essentiellement culturelles et territoriales, enracinées dans une tradition et non greffées sur une idéologie importée.

S'il est vrai que notre législation est mal préparée à affronter des revendications à base culturelle et ethnique, et notre histoire récente montre bien que nous sommes mieux armés pour décoloniser que pour accepter la différence au sein de notre territoire, il est également incontestable que les moyens législatifs et réglementaires existent, pourvu qu'une volonté politique claire accepte de mettre la loi en accord avec les faits et reconnaisse le désir des Amérindiens d'être à la fois eux-mêmes et en paix avec leurs voisins en Guyane. C'est donc dans le sens d'une action législative qu'il faut aller si l'on veut éviter une tension qui serait préjudiciable à tous.

Le projet de statut proposé à la fin de ce dossier collectif a pour but de contribuer à une telle solution. Il est initialement le fruit de l'effort de J. Hurault et de divers collaborateurs, complété par les suggestions de juristes. Ce statut, actualisé par un groupe de travail réunissant la plupart des auteurs de ce dossier et remanié en tenant compte d'un ensemble de propositions de l'AAGF (représentée par Thomas Apollinaire et Paul Henri), n'est sans doute pas parfait, mais constitue cependant un instrument du dialogue nécessaire entre les pouvoirs publics et les Amérindiens et notre objectif serait atteint s'il se transformait en une garantie durable de la coexistence des peuples amérindiens et des autres habitants de la Guyane Française. Rien dans cette proposition de statut ne peut et ne doit être ressenti comme une atteinte à l'intégrité nationale. Il nous semble au contraire que la reconnaissance des diversités culturelles fait partie des priorités importantes. Elle est, en cette fin du XX^e siècle, au cœur de l'avenir de la réalité française. ■

(2) Introduction du Groupe d'information sur les Amérindiens au texte «Les Amérindiens de Guyane française aujourd'hui. Eléments de compréhension» de P. et F. Grenand, *Journal de la Société des Americanistes*, t. LXVI, p. 361, 1979.

Ouvrages cités

- BAGOT, T. de: *Rapport de M. Bagot sur les Indiens de l'Oyapock et jusqu'à l'Amazone, 1840 (d'après des données recueillies de 1830 à 1836)*. Archives privées de M. E. Abonnenc.
- BOIS, E.: *Les Amérindiens de la Haute-Guyane française: Anthropologie, biologie, pathologie*. Editions du CNRS, Paris 1967, Desclée Ed., 180 pages.
- BOIS E., FRIBOURG-BLANC A., FEINGOLD J., RICHARD-LENOBLE D., NIEL G., PRADINAUX R.: «Bilan épidémiologique des Amérindiens de Haute-Guyane française: II Sérologie de la rubéole, de la syphilis, du paludisme et de l'amibiase», *Méd. Mal. Inf.*, 1976, 6, 4-11.
- BUTT-COLSON, A.: «Intertribal trade in the Guiana Highlands», in *Antropológica*, n° 34, Caracas 1973.
- CEDI (Centro Eucumênico de Documentação e Informação no Brasil: *Povos Indígenas no Brasil*, Vol. 3- Amapá/Norte de Pará, São Paulo, 1983.
- COUDREAU, H.: *Chez nos Indiens: Quatre années dans la Guyane française (1887-91)*, Paris, Hachette, 1893, 614 p.
- DAVEAU M., RIVAT L., LANGANEY A., AFIFI N., BOIS E., ROPARTZ C.: «Gm and Inv Allotypes in French Guiana Indians», *Hum. Hered.*, 1975, 25, 88.
- DENIS, F.: *La Guyane: histoire, mœurs, usages et coutumes des habitants de cette partie de l'Amérique*. Paris, Nepveu, 1823.
- DREYFUS, S.: *Note sur la situation actuelle des Indiens Palikur du bas Oyapock (sept. 80) à M. le Préfet du département de la Guyane*, Mission CNRS/ORSTOM, 1980, 10 pages.
- DREYFUS, S.: «Le Peuple de la rivière du milieu. Esquisse pour une étude de l'espace social palikur», in *Orients. Pour George Condominas*, Paris, Sudestasia/Privat, 1981, pp. 301-313.
- FRIBOURG-BLANC A., BOIS E., FEINGOLD J.: «Bilan épidémiologique des Amérindiens de Haute-Guyane française: I., Sérologie de la toxoplasmose». *Méd. Mal. Inf.*, 1975, 10, 502.
- FRIKEL, P.: «Classificação lingüística etnológica das tribos indígenas do Para septentrional e zonas adjacentes. *Revista de Antropologia*, São Paulo, 1958, n° 6, pp. 113-118.
- FRITZ, S.: *Journal of the travels and labours of father Samuel Fritz in the river of the Amazone between 1686-1723*, G. Edmundson (ed.), Hakluyt Society, 2nd ser. n° 51, London, 1922.
- GRENAND, F.: «Le problème de l'enseignement du français en milieu tribal en Guyane», *Bull. du CENADOM* (dossier enseignement), n° 66, pp. 19-26.
- GRENAND F.: *Et l'homme devint Jaguar. Univers imaginaire et quotidien des Indiens wayãpi de Guyane*, L'Harmattan, 1982, Paris.
- GRENAND, P.: *Introduction à l'étude de l'univers Wayãpi. Ethno-écologie des Indiens du haut Oyapock (Guyane française)*. Langues et Civilisations à tradition orale n° 40, SELAF, 1980, Paris, 332 p.
- GRENAND, P.: *Agriculture sur brûlis et changements culturels: le cas des Indiens Wayãpi et Palikur de Guyane*, JATBA, vol. XXVIII, n° 1, 1981, pp. 23-31.
- GRENAND, P.: *Ainsi parlaient nos ancêtres. Essai ethnohistoire Wayãpi*, Travaux et Documents ORSTOM n° 148, Paris, 1982.
- GRENAND, P. et F.: «Les Amérindiens de Guyane française aujourd'hui — Eléments de compréhension», *Journal de la Société des Américanistes*, tome LXVI, 1979, pp. 361-382.
- GRENAND, P. et F.: «Les populations amérindiennes de la Guyane», in *Atlas de la Guyane*, ORSTOM-CNRS, Paris, 1979, 160 pages.
- GRENAND, P. et F.: «Quelques traits d'acculturation observés chez les Indiens Wayana et Wayãpi des Guyanes française et brésilienne», in *De l'Ethnocide*, R. Jaulin ed., coll. 10 x 18, UGE, Paris, 1972, pp. 159-175.
- GRENAND, P. et F.: «L'avenir des populations amérindiennes face au développement de la Guyane française», in: *Contribution Scientifique de l'ORSTOM*, Rapport DOM-TOM, BUIMIDON-Opération Guyane, 1975.
- GRENAND, P. et al.: *La communauté Arawak de Sainte-Rose de Lima: situation actuelle et perspectives*. Cayenne, ORSTOM-DDA, 1981.
- HURAUULT, J.-M.: «Les Indiens du littoral de la Guyane française. Galibi et Arawak», in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, tome XVI, 1963, pp. 145-183.
- HURAUULT, J.-M.: «La population des Indiens de Guyane française du XVII^e siècle à nos jours». *Population*, INED, 1965, n° 5 et 1966, n° 2.
- HURAUULT, J.-M.: *Les Indiens Wayana de la Guyane française. Structure sociale et coutume familiale*, ORSTOM, 1968.
- HURAUULT, J.-M.: «La francisation des Indiens de Guyane», *Le Fait Public*, n° 16, mars 1970.
- HURAUULT, J.-M.: *Français et Indiens en Guyane*, Paris, UGE, collection 10/18, 1972, 438 p.
- HURAUULT, J.-M. et P. FRENAY: «Les Indiens Emerillon de la Guyane française», *Journal de la Société des Américanistes*, t. LII, 1963, pp. 132-156.
- IM THURN, E.: *Among the Indians of Guiana, being sketches chiefly anthropologic from the interior of British Guiana*, London, Kegan Paul Trench and Co, 1883, 445 p.
- JOLY, F.: «Le Kwashiorkor dans un département français», *Rev. Pedia.*, 1985, 21, 25-30.
- KLOOS, P.: *The Maroni River Caribs of Surinam*, Van Gorcum et Comp, M.V. Assen, 1971, 304 p.
- LESCURE, J.-P. et BOULET: *Suggestions pour le plan d'occupation des sols de la commune de Mana*, ms., ORSTOM, 1982, 9 p.
- LOD, G.: *Levantamento: situação atual des Populações indígenas no Brasil*: Ficha padrão preenchida com informações referentes aos Galibi do Oiapoque (São José dos Galibis), 1982, São Paulo.
- MOLEZ, J.F.: *Données épidémiologiques sur l'endémie palustre et sa transmission dans le bassin de l'Oyapock*, thèse méd., Reims, 1976.
- NAVET, E.: *Camapi, commune indienne, La politique de la France en Guyane en 1984*, Diffusion INTI, 1984, Paris.
- PATRIS, J.B.: *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de la Guyane française en remontant l'Oyapock...*, 1767, Paris.
- PERRET, J.: «Observations et documents sur les Emerillon de la Guyane française», *Journal de la Société des Américanistes*, t. XXV, Paris, 1933.
- RENAULT-LESCURE, O.: *Evolution lexicale du galibi, langue caribe de Guyane française*. Paris, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1981, (thèse de doctorat de 3^e cycle).
- ROTH, W.E.: «An introductory study of the arts, crafts and customs of the Guiana Indians», in *Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, 30 (1908-1909), Washington.
- SAUSSE, A.: *Populations primitives du Maroni*. Paris, Larosé 1951.
- SCHOEPF, D.: *La marmite Wayana: cuisine et société d'une tribu amazonienne*. Genève. Musée d'Ethnographie, 1979, 116 p.
- THOMAS, D.J.: «The indigenous trade system of Southeast Estado Bolivar, Venezuela», in *Antropológica*, n° 33, Caracas, 1972, pp. 3-37.
- TILKIN-GALLOIS, D.: *Contribuição ao estudo do povocamento indígena da Guiana brasileira: um caso específico, os Waiãpi*, Dissertação de Mestrado, Universidade de São Paulo, 286 p., 1980.
- TILKIN-GALLOIS, D.: «Waiãpi», in *Povos indígenas no Brasil*, vol. 3-Amapá/Norte do Pará: 98-137, CEDI, São Paulo, 1983.
- TONY, C.: «Voyage fait dans l'intérieur du continent de la Guyane chez les Indiens Roucouyens (Wayana) par C.T..., mulâtre libre d'Approuague (1769)» in *Essais et Notices pour servir à l'histoire ancienne de l'Amérique* par H. Ternaux-Compans, t. XXVIII, 1842, Paris.

ethnies

Droits de l'homme et peuples autochtones

Numéro double 60 F

Vol. 1 n° 1-2

Juin-Septembre 1985

La question amérindienne en Guyane française



Revue trimestrielle de



Survival International (France)

B 23.755 à 23.762
ex. 1